

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
COMMUNE D'AIGUILLES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Publication : 29/03/2018

Nombre de Conseillers
en exercice : 10
Présents : 6
Votants : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

N° D-2018-31

Objet : Travaux de Réfection de la Rue Saint Jacques - Attribution du Marché

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge LAURENS, Maire en exercice

PRESENTS : Serge LAURENS, Dominique BUCCI ALBERTO, Emmanuel CHANCEL, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël DELERUE, Matthieu LEPELLEY,

REPRESENTES : Thérèse COMTE représentée par Dominique BUCCI ALBERTO, Pascal GIRAUD représenté par Serge LAURENS

ABSENTS : Damien DENONFOUX, Éric TONDA

SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique BUCCI ALBERTO

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 02 mars 2018, relative aux travaux de réhabilitation de la rue Saint Jacques,

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé après l'analyse des plis, d'attribuer le marché à l'offre la mieux disante,

L'offre de l'entreprise BUCCI Frères domiciliée résidence le Peynin 05470 AIGUILLES a été retenue, pour un montant de 33 655,00 € HT.

Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'entériner ce choix.

Après en avoir délibéré, et voté par

Présents : 6

Voix pour : 8

Pouvoir : 2

Voix contre : 0

Suffrages exprimés : 8

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- Approuve** l'exposé du Maire,
- Entérine** le choix de la commission des marchés, en retenant l'offre de la Sarl Bucci Frères pour un montant de 33 655,00 €HT, pour l'opération « réhabilitation de la rue Saint Jacques ».
- Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents (acte d'engagement, ordre de service etc..) et à procéder aux formalités nécessaires à l'avancement de la procédure et aux règlements correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Serge LAURENS

